



CONSEIL MUNICIPAL - du Mardi 30 juin 2015

----- *Compte-Rendu*

La séance publique est **ouverte à 19h00**, et présidée par Monsieur Robert DAGORNE - Maire en exercice,

Monsieur le Maire propose au Conseil la désignation de Madame Sabrina MARCHESSON, en qualité de secrétaire de séance.

Suite à la démission d'une conseillère municipale d'opposition Madame Anne GENTRY de la liste « DEMAIN EGUILLES », il est prononcé l'installation de Monsieur Daniel ROUX suite au désistement de Monsieur Jean-Claude CAVALLO et de Madame Hélène MIGUERES.

Il est procédé à l'appel du Conseil par Monsieur Georges HECKENROTH,

Pouvoirs : M. C. VILLALONGA donne pouvoir à M. Robert DAGORNE – Mme A. DORETTI donne pouvoir à Mme M. GRAZIANO - M. A. DYJAK donne pouvoir à Mme M. FRESIA –

Soit 26 présents, et 03 pouvoirs, 29 membres sont donc présents ou représentés, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'usage fait de la délégation permanente votée par la délibération n° 2014/017 du 15 avril 2014 portant sur les Décisions du Maire prises et visées par le contrôle de légalité depuis la séance du 14 avril 2015 :

N°033	23/04/2015	Contrat de Maintenance et d'Assistance Technique – Logiciel Noé animation + petite enfance – modules Centre de Loisirs – Mairie – Multi accueil Lei Pichoun
N°034	29/04/2015	Contrat de désinsectisation et dératisation avec AZURTECH Environnement
N°035	18/05/2015	Révision des redevances d'occupation du domaine public
N°035b	26/05/2015	Mapa Moe carrefour Heckenroth / Lauriers
N°036	26/05/2014	Mapa chemin saint martin
N°037	29/05/2015	Mapa création aire sportive
N°038	04/06/2015	Marché à procédure adaptée pour la fourniture de gaz naturel par canalisations
N°039	09/06/2015	Modification de la régie de la cantine scolaire
N°040	09/06/2015	MAPA Fournitures scolaires
N°041	12/06/2015	Marché de travaux de confortation de la voie communale Léonce ARTAUD en surplomb du chantier de construction « le Clos d'Alix » (programme de 26 logements sociaux par un bail à construction avec l'O.P.A.C. Pays d'Aix Habitat) co – maîtrise d'ouvrage avec ce bailleur social, et nouvelle répartition des travaux entre traitants et sous - traitants agréés en paiement direct.
N°042	16/06/2015	MAPA VOIRIE 2015/2018
N°043	16/06/2015	MAPA AV1 ESPACE PUBLIC RUE DE LA TREILLE

Le Conseil Municipal lui donne acte de ces informations.

Monsieur le Maire propose l'adoption du procès-verbal de la 11^{ème} séance du 14 avril 2015.

Aucune observation, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Vote à l'unanimité :

Pour :

29

LE CONSEIL MUNICIPAL PROCEDE A L'EXAMEN DES QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR –

QUESTION N° 01 : INCORPORATION D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT PRIVE DANS LE RESEAU PUBLIC COMMUNAL = RESEAU BARLE / RAPPORTEUR : JEREMY TROPINI

Le Conseil Municipal approuve le transfert du réseau privé d'assainissement suite au courrier du propriétaire foncier sous sa parcelle AC 210 sur 50 mètres, à titre gracieux, et par accords tacites entre voisins, le transfert dans le domaine communal. Ces branchements gravitaires ont pu intervenir, C.E.C. VEOLIA les a réalisés et contrôlés, leurs débits augmentent, ils revêtent aujourd'hui un caractère d'intérêt général, lequel nécessite un acte officiel.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29

QUESTION N° 02 : INCORPORATION D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT PRIVE DANS LE RESEAU PUBLIC COMMUNAL = RESEAU DU CHEMIN DES PORTAILS / RAPPORTEUR : JEREMY TROPINI

Le Conseil Municipal approuve le transfert du réseau privé d'assainissement du Chemin des Portails, sur 280 mètres, à titre gracieux, et son incorporation dans le domaine communal. Ce réseau est conforme aux normes et prescriptions de branchements contrôlées par le délégataire du service par affermage, la C.E.C. VEOLIA, qui en a dressé le plan de recollement au 1/200^{ème}.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 25
Abstention 04 M. DI BENEDETTO – Mme MERENDA – M. LE BRIS – M. ROUX
Contre 00

QUESTION N° 03 : ACQUISITION A TITRE GRATUIT DE LA PARCELLE AH 212 DE 57 M² CHEMIN DES LAURIERS EN ECHANGE D'UN MURET DE SOUTÈNEMENT / RAPPORTEUR : STEPHANE HONORAT

Pour protéger la voie publique des coulées de boue en période de fortes pluies, en accord avec la famille propriétaire de la parcelle AH 212, il a été convenu une cession gratuite d'une bande de 57 m² en échange d'un muret de **soutènement**. Par ailleurs cette bande permet de créer un **trottoir**, par conséquent le Conseil approuve la régularisation foncière de cette opération.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 26
Abstention 03 M. DI BENEDETTO – M. LE BRIS – M. ROUX
Contre 00

QUESTION N° 04 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES D'ACHAT D'ELECTRICITE AUPRES DU S.M.E.D. 13 / RAPPORTEUR : MICHELLE GRAZIANO

Les membres du Conseil approuvent l'adhésion de la commune d'Eguilles au groupement de commandes d'achat d'électricité auprès du SMED 13 portant :

- L'acheminement et la fourniture d'électricité ;
 - La fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.
- Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes, cette décision valant signature de l'acte constitutif par Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au coordonnateur,
- Prend acte que le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune d'EGUILLES, et ce sans distinction de procédures,

- Autorise Monsieur le Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- Habilité le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune d'EGUILLES.

Monsieur Salvator DI BENEDETTO ne prend pas part au vote, soit 28 présents ou représentés.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour	25
Abstention	03
Contre	00

Mme MERENDA – M. LE BRIS – M. ROUX

QUESTION N° 05 : TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (T.C.C.F.E) / RAPPORTEUR : MICHELLE GRAZIANO

En conséquence, et vu la réforme de la T.C.C.F.E le Conseil valide les deux tarifications avant la date butoir du 1^{er} octobre 2015, pour qu'elles soient applicables au 1^{er} janvier 2016.

Désormais, les deux tarifs de base prévus à l'article L 3333-3 du CGCT, seront applicables :

- soit 0,75 €/MWh pour les quantités d'électricité livrées sous une puissance souscrite égale ou inférieure à 36 KVA,
- soit 0,25 €/MWh pour les puissances souscrites supérieures à 36 KVA et égales ou inférieures à 250 KVA.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour	29
-------------	-----------

QUESTION N° 06 : DEMANDE D'AIDE AUPRES DE LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL : FINANCEMENT DU REAMENAGEMENT DES VESTIAIRES ET LOCAUX DU STADE ET DE LA CONSTRUCTION DU PLATEAU SPORTIF DU CROS / RAPPORTEUR : VINCENT OLIVETTI

Le Conseil Municipal approuve ces deux projets et sollicite une aide totale de la F.F.F. de 90.000 €.

- Création de vestiaires supplémentaires et mise en conformité de l'existant dans un nouveau bâtiment comportant des salles dédiées aux activités « espace de convivialité » du club Union Sportive Eguillenne (niveau 4 F.F.F.).
- Création d'un terrain dédié au football à 5, dans l'angle Sud – Est de l'école du CROS.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour	25
Abstention	04
Contre	00

M. DI BENEDETTO – Mme MERENDA – M. LE BRIS – M. ROUX

QUESTION N° 07 : AMORTISSEMENT DES VEHICULES COMMUNAUX ACHETES D'OCCASION - PASSAGE EN NON - VALEUR DES VALEURS COMPTABLES NETTES RESIDUELLES ET NON AMORTIES POUR LES VEHICULES DE PLUS DE 10 ANS / RAPPORTEUR : BENOIT COLSON

Les membres du Conseil Municipal valident la méthode générale de passage en non - valeur de toutes les valeurs comptables nettes résiduelles des véhicules achetés d'occasion et de plus de 10 ans, pour les sortir de l'actif communal valorisé, et autorise par ailleurs, Monsieur le Maire à en réaliser toute cession qui s'avérerait nécessaire, en cas de non utilisation, et au mieux de l'intérêt communal.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour	29
-------------	-----------

QUESTION N° 08 : DEMANDE D'AIDE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 – REFECTION DU CHEMIN DE SAINT MARTIN – REAFFECTATION DE LA SUBVENTION F.D.A.D.L. 2014 POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE SAINT ROCH / RAPPORTEUR : JEAN-LOUIS MAS

Les membres du Conseil Municipal sollicitent ce changement d'objet de subventions auprès du Conseil Départemental 13, pour le financement de 101.000 € Hors Taxes de travaux de voiries pour le réaménagement de l'accès et du stationnement des usagers du Domaine de Saint – Martin en général et des familles fréquentant l'A.L.S.H. extrascolaire « la Bulle d'Air » en particulier.

Vote à la majorité des suffrages exprimés :

Pour	25	
Abstention	00	
Contre	04	M. DI BENEDETTO – Mme MERENDA – M. LE BRIS – M. ROUX

QUESTION N° 09 : CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2014 – 2017 / RAPPORTEUR : JEAN-LOUIS MAS

L'institution du C.E.J. est « un contrat d'objectifs et de co – financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus » notamment autour d'actions visant à « la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents...à l'accessibilité des familles aux revenus modestes...à l'épanouissement et l'intégration dans la société en favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands...dans le respect des normes règlementaires régissant le fonctionnement des structures...).

L'exercice 2014 a nécessité de modéliser et intégrer les développements suivants (phase de préparation de 18 mois pour un effet rétroactif au 01/01/2014) :

- l'incidence de la réforme des rythmes scolaires sur les structures d'Activités de Loisirs Sans Hébergement ;
- l'état de la réservation de berceaux dans la structure privée Capucine (ensemble Sibourg – Feuillade) arrivée à échéance ;
- la fourniture des couches, désormais demandée par la C.A.F. 13 ;
- l'état des services proposés aux familles et leurs tarifications en 6 structures (3 multi accueils Pitchoun, Canailoux, Capucine ; et 3 A.L.S.H. périscolaire, extrascolaire « la bulle d'air » et espace jeune) il est précisé que 5 de ces 6 structures sont exploitées en régie communale directe et 1 sous convention (Capucine).

Le Contrat Enfance Jeunesse 2014 – 2017 de la commune d'EGUILLES est établi sous forme d'une convention de 142 pages, « d'objectifs et de financement » (par la Prestation de Service Enfance Jeunesse versée par la C.A.F. 13) des actions communales.

Les membres du Conseil Municipal approuvent ce Contrat Enfance Jeunesse 2014 – 2017, et habilitent Monsieur le Maire à le signer, et de le missionner pour en assurer la gestion au mieux des intérêts de la commune d'EGUILLES.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour	25	
Abstention	04	M. DI BENEDETTO – Mme MERENDA – M. LE BRIS – M. ROUX
Contre	00	

QUESTION N° 10 : ENSEIGNEMENT MUSICAL – NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE / RAPPORTEUR : MAGALI FRESIA

Les membres du Conseil Municipal approuvent ces nouveaux tarifs applicables à la rentrée 2015 et l'ouverture des inscriptions à l'école de musique aux enfants ne résidant pas sur la commune d'Eguilles ainsi qu'aux adultes selon la grille tarifaire présentée ci-dessous.

 Mairie d'Éguilles	ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE TARIFS 2015 2016 Réservés aux enfants mineurs résidant à Eguilles				
	Revenu imposable au quotient familial	De 0 à 1 200€	De 1 200,01 à 1 500 €	De 1 500,01 à 2 000 €	A partir de 2 000,01 €
SOLFEGE	TRIMESTRE	35 €	40 €	50 €	60 €
	ANNEE	105 €	120 €	150 €	180 €
INSTRUMENT	TRIMESTRE	100 €	120 €	150 €	180 €
	ANNEE	300 €	360 €	450 €	540 €
COURS D'ENSEMBLE	TRIMESTRE	115 €	135 €	165 €	195 €
	ANNEE	345 €	405 €	495 €	585 €
SOLFEGE ET INSTRUMENT	TRIMESTRE	135 €	160 €	200 €	240 €
	ANNEE	405 €	480 €	600 €	720 €
TARIF ENFANTS EXTERIEURS - ADULTES RESIDANT A EGUILLES OU EXTERIEURS					
SOLFEGE	TRIMESTRE	70 €			
	ANNEE	210 €			
INSTRUMENT	TRIMESTRE	300 €			
	ANNEE	900 €			
COURS D'ENSEMBLE	TRIMESTRE	330 €			
	ANNEE	990 €			
SOLFEGE ET INSTRUMENT	TRIMESTRE	370 €			
	ANNEE	1 110 €			

Les cours de solfège sont obligatoires les deux premières années.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29

QUESTION N° 11 : DEMANDE D'AIDE DU CONSEIL POUR UN VEHICULE UTILITAIRE ELECTRIQUE D'INTERVENTION NISSAN OPTIMA (GROUPE RENAULT) POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PROPLETE URBAINE / RAPPORTEUR : JEAN-LOUIS MAS

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition d'un fourgon tôle 4 portes, électrique, type NISSAN Optima E-NV200 (Groupe RENAULT) autonomie 170 kms, récupération d'énergie au freinage, charge utile 725 kgs, garanti 3 ans ou 100.000 kms, équipé d'un système de recharge rapide des batteries et d'un « kit SKID E-CITY » comportant une réserve d'eau embarquée de 400 litres et d'un nettoyeur haute pression électrique à batteries indépendantes, pour les missions de nettoyage urbain, véhicule ainsi équipé est donc 100 % électrique, **et sollicite les aides de la C.P.A. (pour 6.486,27 €) et du Conseil Départemental 13 (pour 19.458,80 €).**

Cet investissement est chiffré comme suit :

Conditions d'achat Tarif de base	+ 26.890,00 € HT	C.D. 13 à 60 % :.....19.458,80 €
Remise commerciale – 15 %	- 4.149,00 € HT	
Option chargeur rapide	+ 770,00 € HT	C.P.A. 20 % :.....6.486,27 €
Immatriculation & plaques définitives	+ 65,84 € HT	égale à la part communale
Taxe d'immatriculation & frais de gestion	+ 654,50 € HT	
Coupoles de lavage 400 litres	+ 1.500,00 € HT	
Kit SKID E – CITY NARD avec nettoyeur HP	+ 13.000,00 € HT	Part communale 20 % :
Bonus écologique	-6.300,00 € HT	Soit.....6.486,27 €
TOTAL INVESTISSEMENT HORS TAXES	+ 32.431,34 € HT	Soit32.431,34 € HT

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29

QUESTION N° 12 : REMBOURSEMENT TROP PERÇU PETITE ENFANCE / RAPPORTEUR : MARTINE ROSOLI

L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal approuve le remboursement de 678,86€ au profit d'une famille eguillenne, suite à la demande de résiliation de garde de leurs deux enfants, au sein du multi-accueil « les canailloux » à effet du 1^{er} juillet 2015.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29

QUESTION N° 13 : RAPPORT SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF / RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport 2014 sur la qualité et le prix du service de l'assainissement collectif d'EGUILLES.

QUESTION N° 14 : RAPPORT SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE / RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport 2014 sur la qualité et le prix du service de l'eau potable d'EGUILLES.

QUESTION N° 15 : DESAFFECTATION D'EMPRUNT DEPUIS UN BUDGET ANNEXE ET TRANSFERT VERS LE BUDGET GENERAL / RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Il est rappelé que le budget annexe du C.D. 10 pour la gestion de la préemption de la parcelle BD 292 (1.501.000 € au principal + frais) a été financé par deux emprunts à court terme arrivés à échéance, dont une partie (500.000 €) a été consolidée par un emprunt n° A29130DX à taux fixe à 15 ans et 3,34 %, conclu avec la Caisse d'Epargne, 1^{ère} échéance au 25/07/2014.

Sont rappelés dans le détail ci – dessous l'enchaînement de ces financements :

Détails emprunts CD 10

Date	Etablissement bancaire	durée (ans)	1 ^{ère} échéance	dernière échéance	Taux %	Capital emprunté Amorti & C.R.D.	commentaires
15/06/2012	Caisse d'Epargne	3	25/06/2013	25/06/2015	3,53	500 000,00	emprunt « In Fine » non refinancé
21/06/2012	Caisse Dépôts & Consignation	2	01/07/2013	01/07/2014	3,42	1 000 000,00	Refinancement de la 1 ^{ère} échéance C.D.C. par la C.E.
						- 491 642,08	montant échéance C.D.C. refinancée
28/06/2013	Caisse d'Epargne	15	25/07/2014	25/07/2018	3,34	500 000,00	C.R.D. 446.647,55 € après échéance 2015
	TOTAL EMPRUNTE					1 508 357,92 €	dont 1.000.000 € amortis Dont C.R.D. au 26/07/2015 446.647,55 €

La commune d'EGUILLES a consulté le Trésorier dans le cadre de sa mission de conseil,

Par conséquent, le Conseil Municipal décide de désaffecter cet emprunt du financement de la préemption de la BD 292 aujourd'hui annulée et de transférer cet emprunt du Budget Annexe vers le Budget Général, dans lequel la commune retrouvera un financement général à taux fixe sans indemnité.

Monsieur Jacques LE BRIS ne prend pas part au vote.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés :	Pour	26	
	Abstention	02	M. DI BENEDETTO - M. ROUX
	Contre	00	

**QUESTION N° 16 : PARTICIPATION DES ASSOCIATIONS – DROIT D'OCCUPATION TEMPORAIRE – ESPACE GEORGES DUBY /
RAPPORTEUR : NICOLE BAUCHET**

Dans le contexte de rigueur budgétaire qui s'impose actuellement, il convient non seulement de rechercher toute économie possible dans le domaine du fonctionnement, mais aussi de s'interroger sur l'accueil offert aux associations pour l'exercice de leur(s) activité(s) et donc l'occupation des installations appartenant à la commune, notamment les salles de l'Espace G. DUBY.

Le Conseil Municipal décide d'assortir la convention annuelle d'occupation des installations de l'espace DUBY par les associations du paiement d'un droit, fondé sur les taux ci-après, appliqué aux créneaux horaires stipulés dans ladite convention. Ce taux sera revu chaque année sur la base des coûts énergétiques enregistrés.

Au regard de la consommation des énergies, soit :

- 0,87€/heure pour les 3 grandes salles de 120 m²,
- 0,20€/heure pour la salle « Claudel » (40 m²)
- 2,71€/heure pour la salle de spectacle « Dyjak » (600 m²)
- 1,45€/heure pour les bureaux et dégagement.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés :	Pour	29
--	-------------	-----------

QUESTION N° 17 : DEMANDE D'AIDE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 – AMENAGEMENT DE LA PLACE DU VIEUX FOUR – TRAVAUX DE PROXIMITE 2016 / RAPPORTEUR : RENAUD DAGORNE

Il est proposé un programme de réaménagement de la place du Vieux Four devant l'Office du Tourisme, il est proposé une extension du parvis devant l'office du tourisme avec une réhabilitation du jeu de boule, pour un espace plus convivial en centre ancien, avec des arbres d'ombrage et un mobilier urbain adapté

Le Conseil Municipal approuve cette opération selon le plan présenté en séance et sollicite le Conseil Départemental 13 pour un programme total arrondi à 80.000 € H.T. (73.485,40 € H.T. de travaux + 8.200 € H.T. de maîtrise d'œuvre) et une aide de 60.000 € au taux de couverture de 75 %.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés :	Pour	29
--	-------------	-----------

QUESTION N° 18 : PAIEMENT SECURISE EN LIGNE POUR LA REGIE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE – OUVERTURE D'UN COMPTE DE DEPOT / RAPPORTEUR : ELISABETH LEMAN

Afin de mettre en place le télépaiement pour la régie de la restauration scolaire, le Trésor Public ne disposant pas d'infrastructures informatiques permettant des encaissements par carte bancaire via Internet pour les régies qu'il autorise et contrôle, il est nécessaire de signer une convention d'adhésion auprès de la Caisse d'Epargne « ServicePublic PLUS ».

Le mode de facturation de la régie de la restauration scolaire reste inchangé donc mensuel sur facturation selon les tarifs approuvés par la délibération n°026/2015 du 14 avril 2015.

Les membres du Conseil Municipal approuvent ces démarches et d'habiliter le Maire à les signer.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés :	Pour	29
--	-------------	-----------

QUESTION N° 19 : PROPOSITION D'AVENANTS ET RE - ATTRIBUTION DU LOT 12 DU MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE DE L'A.L.S.H. DE SAINT MARTIN / RAPPORTEUR : JEAN-LOUIS MAS

Sont rappelées les différentes délibérations du Conseil Municipal concernant l'acquisition du domaine de Saint-Martin, ainsi que les demandes de subventions pour la transformation de la bâtisse en Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Compte tenu des procédures énoncées au Conseil Municipal, il est décidé, d'approuver les avenants n°1 des lots 1, 3, 4, 5, 8 et 13 détaillés en séance ; d'autoriser le Maire à signer les avenants des marchés de travaux à procédure adaptée correspondants ; et d'approuver une nouvelle attribution du marché de travaux à procédure adaptée pour le lot 12 ; puis d'habiliter le Maire à signer les actes correspondants et notamment les actes d'engagements.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour	25	
Abstention	04	M. DI BENEDETTO – Mme MERENDA – M. LE BRIS – M. ROUX
Contre	00	

QUESTION N° 20 : CONVENTIONS DE CONCESSIONS DE PATURAGE EN FORET COMMUNALE DANS UN CADRE D.F.C.I. / RAPPORTEUR VINCENT OLIVETTI

Il s'agit de soutenir 2 éleveurs avec des parcours de pâturages qui s'inscrivent dans les **prescriptions de débroussailllements coupe – feu de Défense Forestière Contre l'Incendie**, par ailleurs la commune peut compter sur la présence de ces troupeaux lors de manifestations festives (fête de la transhumance) et sorties scolaires et A.L.S.H, il est donc accordé une gratuité en contrepartie. **Le Conseil Municipal approuve ces concessions, de les attribuer gratuitement, habilite Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.**

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29

QUESTION N° 21 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS / RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Transformation d'un poste de Chef de service de Police Municipale Principal de 1^{ère} classe à temps complet en **un poste** de Chef de service de Police Municipale à temps complet.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	EFFECTIF NOUVEAU
Chef de service de Police Municipale - Principal de 1 ^{ère} classe	1	0
Chef de service de Police Municipale	0	1
TOTAL	1	1

Le Conseil Municipal approuve cette remise à jour du tableau des emplois et effectifs sans création de poste nouveau.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29

Fin d'approbation de l'ordre du jour à 21h00.

QUESTIONS DIVERSES :

- Madame MERENDA, soulève le problème de tuyaux suspendus sur un chantier au 250 chemin du Grand Vallat,
- Monsieur DI BENEDETTO, à la demande d'une administrée soulève le problème d'un permis modificatif dans le centre du village.
- Monsieur le Maire, répond que ces observations seront étudiées et traitées par les services communaux.

LA SEANCE EST LEVEE A 21h05.